



**RÉGION
AUVERGNE- RHÔNE-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N° 84-2025-146

PUBLIÉ LE 2 JUIN 2025

Sommaire

84_DRAAF_Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes / Direction générale

84-2025-05-27-00007 - Arrêté n° 2025/05-81 du 27 mai 2025 relatif à la publication par extrait de décisions pour le département du Rhône (7 pages)



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Préfète

Lyon, le 27 mai 2025

ARRÊTÉ n° 2025/05-81

**RELATIF À
LA PUBLICATION PAR EXTRAIT DE DÉCISIONS
AU TITRE DU CONTRÔLE DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

**La préfète de la région Auvergne-Rhône-
Alpes,
Préfète du Rhône
Commandeur de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le code rural et de la pêche maritime en particulier les articles L.312-1, L.331-1 à L.331-11, R.312-1 à R.312-3, R.313-8, R.331-1 à R. 331-7,

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-293 du 30 septembre 2022 portant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-375 du 14 décembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Bruno FERREIRA, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté DRAAF n°2025/01-01 du 2 janvier 2025 portant subdélégation de signature à certains agents de la DRAAF – Compétence d'administration générale,

Considérant les demandes préalables d'autorisation déposées, soumises à autorisation d'exploiter au titre du L. 331-2 et du schéma directeur régional des exploitations agricoles pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les **autorisations d'exploiter tacites** à l'issue du délai d'instruction sont les suivantes pour le département du **Rhône** :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
EARL DES FOURS	BULLY	6,17	BULLY	04/03/2025
MICHALLET Ségolène	SAINT-ROMAIN- DE-POPEY	1,78	SAINT-ROMAIN- DE-POPEY	06/03/2025
GAEC LE BOUC ET LA TREILLE	POLEYMIEUX-AU- MONT-D'OR	16,57	POLEYMIEUX-AU- MONT-D'OR, SAINT-GERMAIN- AU-MONT-D'OR, CURIS-AU-MONT- D'OR	06/03/2025
SCIC SA LE COURTIL DE QUINCIEUX	QUINCIEUX	3,60	QUINCIEUX	07/03/2025
VERNET Valentin	ORLIENAS	0,41	ORLIENAS	07/03/2025
LAURENT Franck	AFFOUX	26,81	AFFOUX, SAINT- FORGEUX, SAINT- MARCEL- L'ECLAIRÉ	08/03/2025
MAIRIE DE CHAPONOST	CHAPONOST	1,46	CHAPONOST	14/03/2025
DESCHAMPS Roland	SAINT-GENIS- L'ARGENTIERE	12,22	SAINT-GENIS- L'ARGENTIERE	18/03/2025
EARL DES DEUX VALLONS	LONGESSAIGNE	1,86	LONGESSAIGNE	18/03/2025
GAEC DES HURIEUX	MEYS	1,47	MEYS	18/03/2025
GAEC DU PETIT NICE	SAINT-DENIS-SUR- COISE	21,68	POMEYS	18/03/2025
GAEC BOUCHARD Vincent et Valérie	DEUX-GROSNES	5,82	DEUX-GROSNES	21/03/2025
EARL VERGERS DE BARBIEUX	CHABANIERE	1,06	SOUCIEU-EN- JARREST	22/03/2025

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
LOCATELLI Albin	CHARENTAY	7,47	BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS, CHARENTAY, SAINT-LAGER,	22/03/2025
EARL JOURNOUD	VAUGNERAY	139,00	MESSIMY, THURINS, BRINDAS, CHAPONOST	22/03/2025
GAEC DES DEUX COLLINES	SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE	1,63	SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE	25/03/2025
VERMOREL Florian	VAL D'OINGT	6,41	OINGT, SAINT-LAURENT-D'OINGT,	25/03/2025
MAZARD Séverine	BIBOST	7,27	ANCY	25/03/2025
BINEY Simon	BRIGNAIS	0,49	TALUYERS	26/03/2025
FAURE Anthony Louis Marie	MEYS	4,37	MEYS	28/03/2025
EARL LA BOURBE	GENAY	10,75	MONTANAY, FLEURIEUX-SUR-SAONE, NEUVILLE-SUR-SAONE	01/04/2025
SOLY Claire Marie Françoise	LES SAUVAGES	19,34	JOUX, LES SAUVAGES, SAINT-CLEMENT-SUR-VALSONNE	02/04/2025
GAEC AUX PETIT PLAISIR DES CHAMPS	SAVIGNY	27,28	SAVIGNY	02/04/2025
COILLARD Alexis	COURS	61,58	COURS, RANCHAL	02/04/2025
GAEC DE LA ROSEE DU MATIN	SAINT-LAURENT-D'AGNY	5,49	SAINT-LAURENT-D'AGNY	02/04/2025
REIS DIREITO Guillaume	YZERON	35,77	YZERON, COURZIEU, MONTROMANT	02/04/2025
GAEC DES HAUTS VENTS	HAUTE-RIVOIRE	48,28	HAUTE-RIVOIRE, MEYS, GREZIEU-LE-MARCHÉ	03/04/2025
THOLIN Christian	SAVIGNY	6,34	SAVIGNY	03/04/2025

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
GAEC DE LA BOUVIERE	SAINT-PIERRE-DE-CHANDIEU	13,41	TOUSSIEU, SAINT-PIERRE-DE-CHANDIEU	04/04/2025
GAEC SEON GRANJON	MEYS	71,42	HAUTE-RIVOIRE, MEYS, SOUZY	04/04/2025
EARL CHEVALIER METRAT	ODENAS	11,76	ODENAS, CORDELLES, CERCIÉ, VILLIÉ-MORGON, CHARENTAY, SAINT-LAGER, SAINT-ETIENNE-DES-OULLIERES,	04/04/2025
GAEC DU CHATAIGNIER	SAINT-MARTIN-EN-HAUT	100,42	SAINT-MARTIN-EN-HAUT, DUERNE, LA CHAPELLE-SUR-COISE, LARAJASSE,	05/04/2025
GAEC LE JARDIN DES COURTINES	DUERNE	3,99	AVEIZE, DUERNE	06/04/2025
SCEA LE JARDIN DE L'ARBRE à VOEUX	CENVES	36,82	CENVES	06/04/2025
GAEC DE L'ENVOLEE	POMEYS	15,82	POMEYS	06/04/2025
FONDIMARE ANDREANE	BAGE-DOMMARTIN	0,35	FLEURIE	08/04/2025
CHERBLANC Clément	SAVIGNY	21,71	SAVIGNY	12/04/2025
GUILLERMAIN Didier	CUBLIZE	3,75	CUBLIZE	13/04/2025
GAEC DE LA MURE	LONGESSAIGNE	7,57	LONGESSAIGNE	13/04/2025
EARL DOMAINE LONGERE	VAUX-EN-BEAUJOLAIS	9,51	LE PERREON	18/04/2025
GAEC LES RUCHES DE MORGON	VILLIE-MORGON	4,28	ODENAS	19/04/2025
THOMAZO Bertrand	BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS	0,68	FLEURIE	22/04/2025

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
DEPESSE Clément	SAINT-VINCENT-DE-REINS	9,76	SAINT-VINCENT-DE-REINS	23/04/2025
SCEA COULEUR GRENADE	PORTES DES PIERRES DOREES	4,94	PORTE DES PIERRES DOREES, VILLE-SUR-JARNIOUX	23/04/2025
EARL DES RENAUDIÈRES	MONTROTTIER	11,61	BESSEY, BRULLIOLES, MONTROTTIER, BESSEY,	23/04/2025
GAEC DU BAGNY	CHEVINAY	22,19	CHEVINAY	26/04/2025
GAEC DES CHEVRES BRUNES	ECHALAS	1,78	ECHALAS	29/04/2025
RIBAYRON Jérôme	MONTANAY	7,00	MONTANAY, FLEURIEUX-SUR-SAONE,	29/04/2025

Les accusés de réception de dossier complet valant autorisation tacite d'exploiter au terme des quatre mois d'instruction peuvent être consultés au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 2 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'une **autorisation totale d'exploiter** les demandes suivantes pour le département du **Rhône** :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision préfectorale
GAEC DES BONNEGOUTTES	MEYS	4,9	MEYS	20/03/2025
TRICHARD Jérôme	LES ARDILLATS	28,2	LES ARDILLATS	25/03/2025

Ces décisions d'autorisation d'exploiter peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'un **refus partiel ou total d'autorisation d'exploiter** les demandes suivantes pour le département du **Rhône** :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie demandée (ha)	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision préfectorale
GAEC GEOFFRAY Père et Fils	LES ARDILLATS	14,24	0		25/03/2025
EARL DU MONT SOMBET	LES ARDILLATS	0,96	0		25/03/2025
GAEC DU GRAND CHEMIN	LES ARDILLATS	5,18	0,38	LES ARDILLATS	01/04/2025
GAEC DE TERRE NOIRE	VERNAY	31,41	2,76	LES ARDILLATS	15/04/2025

Ces décisions de refus peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition desdites décisions à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 :

Par arrêté préfectoral a fait l'objet d'un **retrait d'autorisation d'exploiter** pour le département du **Rhône** :

Prénom NOM ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie objet du retrait	Commune de localisation des biens	Date de la décision préfectorale
SONNERY Alexian	SAINT-CLEMENT-SUR-VALSONNE	30,77	SAINT-CLEMENT-SUR-VALSONNE	25/03/2025

Cette décision de retrait d'autorisation d'exploiter peut être consultée au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition de ladite décision à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 5 :

La secrétaire générale pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le directeur départemental des territoires du **Rhône** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour la préfète et par délégation,
Pour le directeur régional de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt et par délégation,
Le directeur régional adjoint

Guillaume ROUSSET